

A Montreuil, le 8 juillet 2020
Syndicats de la production,
et de la transformation du papier

Compte-rendu de la réunion Paritaire du 8 juillet 2020.

En début de séance, les patrons font état des différentes propositions dans le cadre de la relance du dialogue social au niveau de la branche. Ils acceptent de payer les temps de pause lorsque celui-ci n'est pas reconnu en temps de travail effectif, l'augmentation du point 100 de l'ancienneté de 1,5% sur 2020 soit 597,88€ et de 0,5% au 1^{er} janvier 2021 soit 600,88€. Pour le temps de pause, la **FILPAC-CGT** a demandé que le texte soit plus clair car il reste interprétable. Sur l'ancienneté, la **FILPAC-CGT** a rappelé que le point 100 n'a jamais été augmenté depuis 18 ans.

Par contre les patrons font du chantage à la signature dans la mesure où ces textes seront définitifs à la seule condition que la nouvelle **CCN** soit signée.

La **FILPAC-CGT** rappelle qu'il reste le texte sur le financement du paritarisme à finaliser et que seulement après ce texte finalisé une signature des **CCN** sera possible. A ce jour la **FILPAC-CGT** reste sur sa position d'une répartition en fonction de la représentativité. Un projet d'accord doit nous parvenir pour en discuter à la rentrée.

La **FILPAC-CGT** constate que sans son droit d'opposition sur les différents textes en 2019, il y a fort à parier que rien n'aurait évolué dans la branche, c'est finalement un mal pour un bien.

Les textes définitifs seront envoyés à la délégation **FILPAC-CGT** et **UNIDIS** attend une position des **OS** sur les deux premiers points pour le 15 juillet 2020 pour une éventuelle signature.

Les patrons proposent une date de réunion le 18 septembre 2020 avec une préparatoire et la date du 1^{er} octobre avec préparatoire est maintenue et devrait se tenir en présentiel. Ces deux dates seront consacrées à finaliser la nouvelle **CCN** et à négocier un accord sur le chômage partiel rendu nécessaire par les derniers textes de loi suite au COVID.